

GRIESBACH AU VAL

Vallée de Munster

Marché du Terroir & de l'Artisanat

DIMANCHE
19
JUILLET
2026
10h-20h

ne pas fêter sur la voie publique

Buvette et restauration sur place
démonstration vieux métiers
animations pour petits et grands

*Renseignements
et réservations*

<https://asl-griesbach68.fr>

Tel 06 70 92 03 52



ASL Griesbach au Val
Association Sports et Loisirs





ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS

Griesbach au Val

68140 GRIESBACH AU VAL

Tél. 06.70.92.03.52.

Mail : contact@asl-griesbach68.fr

FÊTE PAYSANNE ET TRADITIONS MARCAIRES Marché du Terroir et de l'Artisanat GRIESBACH AU VAL

**Activités de maréchalerie - démonstration de forge - ferrage de chevaux
démonstration de métiers d'antan - animations vivantes avec acteurs en costume d'époque
sciage en long - perçage de tuyau de fontaine - taille de charpente
sciage de rondelles au passe-partout - fabrication d'essis et de sabots, etc...
dégustation de produits traditionnels - distillation en public - jeux et attractions pour petits et grands
ferme vivante - bal public - concerts - animations folkloriques**

Le marché du Terroir & de l'Artisanat se déroule Rue des Primevères et Rue de la Gare.

Ouverture aux visiteurs : 10 h à 20 h 00 – accès gratuit à la fête

Mise à disposition des emplacements sous couvert de l'association organisatrice qui se réserve le droit de les attribuer à sa convenance. L'emplacement sera matérialisé par numéro selon le métrage réservé.

Les stands sont admis d'une profondeur maximum de 3 m.

L'accueil des exposants se fera entre 8 h 00 et 10 h 00 sous le chapiteau principal.

Le stationnement des véhicules, après déchargement, à l'exception des véhicules réfrigérés, se fera sur le parking mis à disposition par les organisateurs.

Toutes les marchandises et autres biens apportés et exposés sont amenés au seul risque de l'exposant et restent sous sa responsabilité. L'exposant s'engage à souscrire à ses frais une assurance responsabilité civile. L'exposant reste responsable de ses obligations vis-à-vis des différents services de l'État (services vétérinaires, répression des fraudes, services fiscaux, etc.).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation de matériel ou véhicule.

Tous produits à consommer sur place sont exclusivement réservés à l'association organisatrice.

Seule la dégustation de produits ou la vente d'alimentation à emporter est tolérée.

Les stands de boissons et de restauration sont exclusivement réservés aux organisateurs.

L'exposant est autonome en apportant son installation pour vendre (table, tréteaux, parapluie, allonge électrique, poubelle, vitrine réfrigérée, etc.) et tout matériel ou fournitures répondant aux normes ou à la législation en vigueur pour pouvoir vendre sur le marché

Caution de 20 € pour réservation de l'emplacement.

En cas de non-présence le jour de la manifestation, la caution sera conservée et encaissée par l'association organisatrice.

L'exposant doit laisser son emplacement propre et ne pas laisser ses déchets sur place à l'issue du marché.

L'exposant donne son consentement à la reproduction et à la diffusion de son image.

Les photographies et documents audio-visuels sur lesquels il pourrait figurer pourront ainsi être utilisés à des fins publicitaires, d'information, d'actualité et de promotion du Marché du Terroir & de l'Artisanat, par l'organisateur.

L'exposant, s'engage à ne pas exercer de recours ultérieur en cas de publication de ces images.

L'exposant, déclare avoir pris connaissance des termes du règlement du « Marché du Terroir & et de l'Artisanat de GRIESBACH AU VAL » et s'engage à le respecter.

A retourner à ASL GRIESBACH AU VAL-Christian BACHSCHMIDT- 6 Rue Rebbaechle 68140 GRIESBACH AU VAL

Nom.....Prénom.....

Date et lieu de naissance :

Adresse

email :

Nature du stand : Dimensions :

Alimentation électrique nécessaire : OUI (puissance à préciser) NON

Caution de 20 € jointe, à l'ordre de l'ASL GRIESBACH AU VAL, me garantissant la réservation de l'emplacement.

Emplacement gratuit pour le marché du terroir ainsi que pour les participants au marché de l'artisanat et exposants d'art faisant démonstration de leur savoir-faire. Emplacement à 40 € pour les stands de jouets ou confiseries.

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »